

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau de la Commission
4. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
5. Présentations par le Secrétariat, par les membres de la Commission et par les observateurs
6. Méthodes de travail de la Commission
7. Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement en Méditerranée sur la base du programme Action MED 21 et du PAM II, comme base d'un programme bisannuel de travail
8. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième séance de la Commission
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture de la réunion